

CONDITIONS A REMPLIR POUR DEMANDE DE VISA :

Cas de détenteur de Certificat d'éligibilité

Document à fournir par le demandeur

1. Passeport valide et copie de la page d'identité.
2. Une photo passeport (dimension 45mmX35mm ou 2inX1,4in)
3. Un formulaire de demande de visa dûment rempli.
4. Une réservation du billet d'avion.

Document à fournir par le Japon

1. Le Certificat d'Eligibilité (*Certificate of Eligibility*) valide (la version mail ou imprimée acceptée).
2. Document certifiant la raison pour laquelle le demandeur de visa va au Japon (exemple : le certificat d'admission à une école ou à une université, lettre de confirmation d'affectation dans une entreprise etc.)

Jours et horaire de la réception (dépôt du dossier) :

Il est recommandé de réserver un rendez-vous (contacter le numéro de téléphone ci-dessous). L'heure du rendez-vous sera fixée entre le lundi au vendredi, de 9 heures à 11 heures, excepté les jours de congé et fériés.

Frais de visa (tarifs applicables du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026) :

Visa d'entrée simple : **55.600Fc** (visa d'entrée multiple non disponible).

Le règlement des frais de visa s'effectue uniquement en espèce et en **Franc Congolais** au moment du retrait du passeport. Prière d'apporter le montant exact.

Contact :

Tél : +243 817005587 (du lundi au vendredi, de 7h30 à 12h30, puis de 13h30 à 16h15) (**Pour le RDV**).

e-mail : consul.amb@ki.mofa.go.jp (**Autres questions et préoccupation**).

Notes importantes :

- La **présence physique** du demandeur lors du dépôt du dossier est **obligatoire**.
- La durée de traitement est de 2 à 3 semaines (de fois plus). Il est donc demandé aux candidats de **prévoir un intervalle de 4 semaines entre le jour du dépôt et la date prévue du voyage** vu que certains dossiers peuvent nécessiter plus de délais. La durée du traitement ne peut être écourtée quel que soit les raisons.
- **Les documents introduits à l'ambassade ne sont pas retournés.** Les demandeurs souhaitant récupérer certains documents non reproductibles (tels que les documents de commerce) sont priés de présenter à la fois les originaux et leurs copies (non applicable pour le certificat d'éligibilité).

- Les documents à soumettre **ne doivent pas être datés de plus de trois mois.**
- L'Ambassade se réserve le droit d'exiger, au moment du dépôt du dossier, la présentation de documents supplémentaires.
- Ne pas agraffer les documents à soumettre.
- **Tout dossier incomplet et/ou ne respectant pas le temps requis pour le traitement du dossier sera automatiquement refusé.**